



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL AYANT SIEGE
LE 07 JANVIER 2025 A 19H**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 07 janvier à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 31 décembre 2024, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

Présents : David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Jérôme BETOULLE, Nadine NANTEUIL, Clément LEKEUX et Joël BOURNISSIEN

Pouvoirs : M Edouard MICHEL pouvoir à M Joël BOURNISSIEN

Absentes : Emilie FOSSEPREZ – Sophie MULLER- Monique CLAY

Secrétaire de séance : Jérôme BETOULLE

Formant la majorité des membres en exercice. (**Votants :** 7 **Présents :** 6 **Absents :** 3 - **Quorum :** 6)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M Jérôme BETOULLE est désignée et accepte de remplir cette fonction.

M le Maire propose d'ouvrir la séance par l'intervention de M Youri Bellanger qui souhaite présenter son projet d'association « Bien Vivre à Les Corvées les Yys » qui porte sur favoriser le bien être à travers des activités artistiques et éducatives dans la commune de Les Corvées les Yys.

Le conseil donne son accord et M Youri Bellanger présente son projet :

- Ateliers bien être : activités favorisant l'intelligence émotionnelle et le bien-être de l'individu au sein d'un collectif via différents ateliers.

M Betoulle, après avoir entendu cet exposé, demande concrètement ce que souhaite l'association pour son fonctionnement. M Bellanger souhaite pouvoir utiliser la salle des associations à la mairie pour des ateliers en semaine et de manière plus fréquente : 1 fois par mois à raison de 2h et aussi la salle des fêtes le week-end pour faire venir des intervenants sur une période d'une demi-journée ou d'une journée 3 ou fois par semestre. M Bellanger souhaite, par ailleurs, que les associations « Cadeau du feu » et « Sylvie Bien être » puisse figurer sur le site communal. M Betoulle propose à M Bellanger de reprendre contact avec lui (échange des coordonnées) afin de lui transmettre les visuel et texte qu'il souhaite voir sur le site communal.

M Betoulle différencie les 2 demandes car, pour la salle des associations, celle-ci étant dans la mairie et de ce fait le prêt n'engendre pas de frais annexe (chauffage en hiver, électricité etc.), il convient juste de faire un planning des jours d'utilisation des différentes associations. Par contre pour la salle des fêtes, celle-ci est louée et génère donc une entrée d'argent non négligeable pour faire face aux frais de fonctionnement du bâtiment.

M le Maire accueille très favorablement le projet de l'association, accueil repris par l'ensemble du conseil.

Après cet échange, M Bellanger quitte la salle de conseil.

M le Maire propose donc au conseil de mettre à l'ordre du jour les modalités de mise à disposition la salle des associations et la salle des fêtes à l'association Bien Vivre aux Corvées les Yys. Le conseil donne son accord.

Ordre du jour

- Délibération demande de subvention Petit Patrimoine Monument aux Morts
- Délibération demande de subvention DETR Eclairage Public-Plateforme de bus le Theuil
- Délibération demande de subvention Amende de Police Plateforme bus le Theuil et abris bus Place du souvenir
- Délibération demande de subvention Territoire Energie
- Délibération engagement investissement à hauteur de 25% des dépenses d'investissement 2024
- Convention ELI travaux de voirie 2024 et voir pour 2025
- Délibération tarifs communaux-salle des fêtes-repas 14 juillet
- Délibération assurance statutaire
- Interconnexion avenante
- Schéma directeur Eau
- Discussion sur la possibilité de prendre un prêt pour les projets de travaux 2025
- Location de salle : feu d'artifice
- Questions diverses

Modalités de prêt pour les associations de la salle des associations et de la salle des fêtes

Faisant suite à la présentation de M Bellanger Youri. M le maire demande aux conseillers de se prononcer concernant la réponse à donner à M Bellanger.

M Betoulle reprend donc son argument concernant la salle des associations : Pas de soucis pour le prêt puisque pas de dépenses supplémentaires pour la mairie puisque le bâtiment est déjà chauffé. Il convient juste de faire un planning de l'utilisation de la salle.

Pour la salle des fêtes, la priorité est à la location payante. M Betoulle revient sur une délibération stipulant que le conseil avait validé la gratuité de la salle 1 fois par an pour les associations à but non lucratif loi 1901 et ayant leur siège social sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- De prendre une délibération actant le prêt de la salle des fêtes à raison de 2 fois par an pour les associations à but non lucratif et ayant leur siège social sur la commune
- D'acter pour les associations de la commune qui souhaitent bénéficier de la salle au-delà des 2 gratuités les points suivants : occupation le week-end : prix de la location comme un particulier- occupation en semaine – l'électricité à la charge de l'association.
- Pour les associations qui n'ont pas le siège social sur la commune la location est due comme pour le particulier

Demande de subventions pour les travaux 2024

M Betoulle propose de délibérer sur l'opportunité de prendre une décision générale sur les demandes de subvention en argumentant que c'est la finalité qui est importante pas la demande. Le conseil donne son accord. M Betoulle propose de faire une décision administrative autorisant M le Maire à faire les demandes de subvention aux différents organismes financeurs, charge à lui de dire au conseil les demandes qui ont été faites.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc

- Donner la délégation à M le Maire pour solliciter auprès des différents organismes financeurs ; Etat-Région-Département- EPCI (Territoire énergie par exemple), Associations (ONAC par exemple) l'attribution de subvention.

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la commune 2024 :

Montant des crédits ouverts 2024 80 195€ x 25% = 20 048€

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité, de donner l'autorisation à M le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 20 048€ avant le vote du budget primitif 2025 de la commune.

CONVENTION ELI TRAVAUX VOIRIE 2025

M le Maire informe qu'il convient de signer, à chaque projet de travaux de voirie, une convention avec Eure et Loir Ingénierie. M le Maire rappelle que pour 2025 les projets de Voirie concernent la création de trottoirs et des places de parkings rue du Perche et Panama. M le maire sollicite donc l'autorisation de signer la convention concernant ces travaux.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention pour mission de suivi de travaux de voirie 2025.

Tarifs communaux

M le Maire demande aux conseillers de se positionner sur les tarifs communaux 2025

-Salle des fêtes

	Commune	Hors commune
1 ^{er} jour	120€	250€
2 ^{ième} jour	50€	110€
3 ^{ième} jour	25€	60€
Vin d'honneur (semaine et hors jour férie	50€	110€
Lave-vaisselle	20€	20€
Electricité	0.30 le kWh	0.30 le kWh
Vaisselle	0.20€ pièce	0.20€ pièce
Plaque du plafond	12€	12€
Chèque de caution	400€	400€
Chèque de caution ménage	200€	200€
Chèque de caution chauffage	300€	300€

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs pour 2025, M le Maire stipule toutefois qu'il y a un souci avec le prix du kWh. M Betouille s'interroge sur les raisons d'une consommation élevée d'électricité avant de questionner le tarif facturé par la commune.

Cimetière

Concession pleine terre et caveau durée 50 ans : 250€

Colombarium durée 30 ans 850€

Colombarium durée 15 ans 500€

Superposition durée 15 ans 250€

Superposition durée 30 ans 400€

Le conseil décide à l'unanimité de maintenir ces tarifs pour 2025. M Betoulle et Mme Nanteuil se portent volontaire pour effectuer un état des cimetières pour pourvoir relever les tombes et rechercher les ayants droits.

Repas du 14 juillet 15€ pour les habitants de la commune et 20€ hors communes- Repas moins de 12 ans 5€.

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs

Pour les tarifs de la brocante, la question est reportée.

Assurances statutaires

M le maire informe que la commune doit prendre une assurance statutaire pour se prémunir en cas de longue maladie. M le Maire informe aussi que la commune doit aussi participer à l'assurance maintien de salaire ou prévoyance à hauteur de 7€ par agent par mois minimum. M Betoulle demande de contacter le Centre de gestion pour connaître leurs prestataires.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion à l'assurance statutaire et à la participation a hauteur de 7€ pour la prévoyance.

Avenant Travaux Interconnexion

M le maire informe de la déconvenue lié aux travaux d'interconnexion et de la conséquence d'un avenant financier, non prévu, En espèce le bureau d'étude n'a pas chiffré la dépollution des enrobés. M le Maire informe que M Legros, Maire de Champrond en Gâtine a écrit au bureau d'étude pour savoir si un geste commercial pourrait être fait. L'estimation du surcoût est de 7500€ par commune.

Schéma directeur Eau

Mme N Guyen, responsable Eau au sein de la communauté de communes Terres de Perche n'ayant pas pu être présente, ce sujet est retiré.

Discussion sur la possibilité de prendre un prêt pour les travaux

Monsieur le Maire informe que la commune n'ayant pas de prêt, peut financer les travaux d'investissement par un prêt plutôt que prendre dans sa trésorerie.

M Betoulle propose plutôt une programmation pluriannuelle des travaux en hiérarchisant le degré d'urgence du besoin et de les faire que si la commune dispose des fonds. Par ailleurs, il précise n'avoir aucune vue sur le budget et que cette question sera abordée lors de la réalisation de la maquette du budget primitif 2025.

M le Maire informe que la commune n'est pas endettée et que la trésorerie a signalé que la CAF (Capacité d'Autofinancement) de la commune est basse puisque la commune paye comptant les travaux et avance les subventions.

M Le Dorlot propose de voir avec le reste à charge des travaux à venir pour se prononcer.

Location Salle des Fêtes

Monsieur le maire informe que les dernières locations ont fait l'objet de plaintes suite à des feux d'artifice tiré en pleine nuit. Il propose donc d'inscrire dans le règlement l'interdiction des feux d'artifice.

Le conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

Questions diverses

M le Maire souhaite installer des barrières à la salle des fêtes et un entourage autour des poubelles pour éviter les dépôts sauvages. M Lekeux stipule que la personne déposera au pied. Il propose plutôt un système pour fermer la poubelle avec une clé qui sera donnée avec les clés de la salle.

M Betoulle souhaite avoir un calendrier des réunions de conseil et les jours de vacances du personnel. Pour le calendrier des réunions M le Maire répond que ce n'est pas facile car il peut avoir des demandes urgentes. M Betoulle répond au moins de décider la date de la prochaine réunion en fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Suite à la séance en date du 24 novembre 2023, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été publiée sur le site internet de la commune et affichée le 28 novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

David MONNIER

Jérôme BETOULLE